Informations de base

2021/0223(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs Abrogation Directive 2014/94/EU 2013/0012(COD) **Subject** 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.60.02 Industrie pétrolière, carburants 3.60.05 Energies douces et renouvelables **Priorités législatives** Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	VITANOV Petar (S&D)	15/06/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive GIESEKE Jens (EPP) NAGTEGAAL Caroline (Renew) DEPARNAY-GRUNENBERG Anna (Greens/EFA) FIDANZA Carlo (ECR) HAIDER Roman (ID) KOUNTOURA Elena (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	VONDRA Alexandr (ECR)	29/09/2021
ITRE Industrie, recherche et énergie	BLOSS Michael (Greens/EFA)	30/09/2021

	REGI Développement régional	ROPĖ Bronis (Greens/EFA)	27/09/2021
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne			

DG de la Commission	Commissaire
Mobilité et transports	VĂLEAN Adina

Comité économique et social européen

Comité européen des régions

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/07/2021	Publication de la proposition législative	COM(2021)0559	Résumé
13/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
03/10/2022	Vote en commission,1ère lecture		
04/10/2022	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A9-0234/2022	Résumé
17/10/2022	Débat en plénière		
19/10/2022	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0368/2022	Résumé
19/10/2022	Résultat du vote au parlement		
19/10/2022	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
24/05/2023	Approbation en commission du texte adopté en négociations interinstitutionnelles de la 1ère lecture	GEDA/A/(2023)003058 PE746.979	
10/07/2023	Débat en plénière		
11/07/2023	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0261/2023	Résumé
11/07/2023	Résultat du vote au parlement		
25/07/2023	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
13/09/2023	Signature de l'acte final		
22/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/0223(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique

Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation Directive 2014/94/EU 2013/0012(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 091-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/9/06915

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE719.568	14/02/2022	
Amendements déposés en commission		PE729.978	21/03/2022	
Amendements déposés en commission		PE729.986	21/03/2022	
Amendements déposés en commission		PE729.987	21/03/2022	
Avis de la commission	ENVI	PE702.951	07/04/2022	
Avis de la commission	ITRE	PE702.990	27/04/2022	
Avis de la commission	REGI	PE703.063	02/05/2022	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0234/2022	04/10/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture /lecture unique		T9-0368/2022	19/10/2022	Résumé
Texte convenu lors de négociations interinstitutionnelles		PE746.979	26/04/2023	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0261/2023	11/07/2023	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Lettre de la Coreper confirmant l'accord interinstitutionnel	GEDA/A/(2023)003058	26/04/2023	
Projet d'acte final	00025/2023/LEX	13/09/2023	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2021)0559	14/07/2021	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2021)0560	15/07/2021	
Document annexé à la procédure	SWD(2021)0631	15/07/2021	
Document annexé à la procédure	SWD(2021)0632	15/07/2021	

Document annexé à la procédure	SWD(2021)0637	15/07/2021	
Document annexé à la procédure	SWD(2021)0638	15/07/2021	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2023)459	30/10/2023	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2021)0559	04/11/2021	
Contribution	ES_PARLIAMENT	SWD(2021)0632	04/11/2021	
Contribution	ES_PARLIAMENT	SWD(2021)0637	04/11/2021	
Contribution	ES_PARLIAMENT	SWD(2021)0638	04/11/2021	
Avis motivé	CZ_SENATE	PE700.491	02/12/2021	
Avis motivé	IE_SENATE	PE700.511	20/12/2021	
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2021)0559	03/01/2022	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES3797/2021	08/12/2021	
CofR	Comité des régions: avis	CDR4913/2021	27/01/2022	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlement européen	Briefing	19/11/2021
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	08/03/2023	MUST & Partners S.r.l.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	07/03/2023	Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft Hydrogen Europe

ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	01/03/2023	European Distribution System Operators (E.DSO)
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	28/02/2023	TRATON Group
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	02/02/2023	Hydrogen Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	01/02/2023	Italian Ministry of Transport
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	31/01/2023	Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	31/01/2023	Škoda Group a.s.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	30/01/2023	Hydrogen Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	24/01/2023	European Boating Industry
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	07/12/2022	E-GAP S.r.l.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	05/12/2022	E-GAP S.r.l. Must & Partners
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	05/12/2022	NGVA Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	30/11/2022	MAN Truck & Bus SE
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	30/11/2022	European Boating Industry
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	22/11/2022	Permanent representation of Sweden to the EU
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	15/11/2022	IG Metall
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	15/11/2022	International Council on Clean Transportation Europe gGmbH
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	09/11/2022	Bundesverband Spedition und Logistik e.V.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	09/11/2022	Maltese Ministry for Environment, Energy and Enterprise Maltese Ministry for Transport, Infrastructure and Capital Projects
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	08/11/2022	Lufthansa
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	08/11/2022	European Distribution System Operators
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	27/10/2022	Commercial Vehicle Charging Europe B.V.
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	26/10/2022	ABL GmbH
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	25/10/2022	Deutsches Verkehrsforum
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	25/10/2022	Hydrogen Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	25/10/2022	Hydrogenious LOHC Technologies GmbH
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	19/10/2022	British Chamber of Commerce | EU & Belgium
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	12/10/2022	European Biodiesel Board
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	12/10/2022	Region Nordholland
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	12/10/2022	Daimler Truck AG
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	12/10/2022	ChargeUp Europe

ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	10/10/2022	SYMBIO, HYDROGEN MOBILITY EQUIPMENT MANUFACTURER
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	10/10/2022	Czech Presidency of the Council of the European Union
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	05/10/2022	Häfen Stockholm
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	28/09/2022	IHK Regensburg
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	27/09/2022	Interessengemeinschaft regionaler Flugplätze e.V.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	27/09/2022	Platform for Sustainable Mobility
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	27/09/2022	Wirtschaftskammer Österreich
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	27/09/2022	MAN Truck & Bus SE
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	22/09/2022	Hellwach mit 80 km/h e.V.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	22/09/2022	Fraunhofer-Institut für System- und Innovationsforschung
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	20/09/2022	Daimler Truck AG
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	09/09/2022	E-GAP S.r.l.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	07/09/2022	Bundesverband Deutscher Omnibusunternehmen e. V.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	05/09/2022	Gastech
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	31/08/2022	Shell
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	30/08/2022	Rhenus Group
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	30/08/2022	Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	21/07/2022	ABL GmbH
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	15/07/2022	Zentralverband Deutsches Kfz-Gewerbe e.V.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	13/07/2022	Bundesministerium für Digitales und Verkehr
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	06/07/2022	Transport and Environment (European Federation for Transport and Environment)
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	06/07/2022	Volkswagen Aktiengesellschaft
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	05/07/2022	Hydrogen Europe
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	04/07/2022	GEODE - The voice of local energy distributors across Europe
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	28/06/2022	Shell Companies
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	28/06/2022	Shell Companies
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	23/06/2022	DHL Group
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	22/06/2022	DVGW Deutscher Verein des Gas- und Wasserfaches e.V. - Technisch wissenschaftlicher Verein
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	22/06/2022	DVGW Deutscher Verein des Gas- und Wasserfaches e.V. - Technisch wissenschaftlicher Verein

ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	21/06/2022	Garrett Motion
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	21/06/2022	Shell Companies
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	21/06/2022	E-GAP S.r.l.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	15/06/2022	Automotive IQ
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	15/06/2022	Daimler Truck AG
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	15/06/2022	SGI Europe
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	14/06/2022	FERRMED
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	14/06/2022	Shell Companies
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	14/06/2022	Forum for Mobility & Society
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	14/06/2022	Friends of Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	14/06/2022	Hyundai Motor Company Brussels Office
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	13/06/2022	Volkswagen Aktiengesellschaft
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	01/06/2022	MAN Truck & Bus SE
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	01/06/2022	European Consumer Organisation (BEUC)
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	31/05/2022	ITS European Congress
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	24/05/2022	DeHavilland (DeH)
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	19/05/2022	Koninklijke Nederlandse Toeristenbond ANWB
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	18/05/2022	ChargeUp Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	18/05/2022	Holcim Ltd Rud Pedersen Brussels
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	11/05/2022	Permanent Representation of Slovenia to the European Union
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	11/05/2022	UNIFE - The European Rail Supply Industry Association
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	10/05/2022	Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	04/05/2022	Ford of Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	03/05/2022	CER aisbl - Community of European Railway and Infrastructure Companies
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	29/04/2022	Deutsche Bahn AG
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	28/04/2022	Vertretung des Landes Niedersachsen bei der Europäischen Union Ministry of Federal and European Affairs and Regional Development TRATON SE
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	27/04/2022	Hydrogen Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	27/04/2022	MAN Truck & Bus SE
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	25/04/2022	Mercedes-Benz Group AG
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	20/04/2022	Workers' Council of MAHLE International GmbH

ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	06/04/2022	NABU (Naturschutzbund Deutschland) e.V.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	06/04/2022	Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	05/04/2022	Deutsches Verkehrsforum
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	05/04/2022	European Cyclists' Federation
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	05/04/2022	Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	04/04/2022	Amazon Europe Core SARL
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	31/03/2022	Drive Innovation Insights (DII)
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	30/03/2022	Permanent Representation of the Czech Republic to the European Union
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	28/03/2022	ubitricity Gesellschaft für verteilte Energiesysteme mbH
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	24/03/2022	ChargeUp Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	24/03/2022	ICCT - International Council on Clean Transportation Europe gemeinnuetzige GmbH
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	24/03/2022	ZVEI e.V. - Verband der Elektro- und Digitalindustrie
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	24/03/2022	Representation of the State of Baden-Württemberg
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	23/03/2022	Bundesverband Güterkraftverkehr Logistik und Entsorgung (BGL) e.V.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	22/03/2022	Qwello GmbH
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	18/03/2022	European Automobile Manufacturers' Association (ACEA)
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	17/03/2022	Volkswagen AG
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	17/03/2022	Speaker at European Climate Foundation
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	17/03/2022	Flughafen München GmbH
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	17/03/2022	Ebee Smart Technologies GmbH (Berlin)
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	17/03/2022	Verband Kommunaler Unternehmen e.V.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	16/03/2022	Deutsche Bahn AG
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	16/03/2022	Hydrogen Europe
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	09/03/2022	Elengy European Biogas Association GIE Engas EUROGAS NGVA
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	09/03/2022	Chargenow
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	09/03/2022	PGE Polska Grupa Energetyczna S.A.
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	08/03/2022	ChargeUp Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	08/03/2022	Permanent Representation of Finland to the EU (Coreper I)

ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	08/03/2022	European Savings and Retail Banking Group
FIDANZA Carlo	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	08/03/2022	ASSOPETROLI
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	03/03/2022	ECSA
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	03/03/2022	Involtum (Nomad Power)
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	03/03/2022	ECI Europe
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	03/03/2022	Hubject & Interel Group
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	03/03/2022	Costa Cruises
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	03/03/2022	CLECAT - European Association for Forwarding, Transport, Logistic and Customs Services
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	REGI	23/02/2022	Oulun Satama Oy
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	23/02/2022	Permanent Representation of the Netherlands
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	22/02/2022	Transport and Environment (European Federation for Transport and Environment)
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	22/02/2022	Airbus
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	16/02/2022	eurogas, Central and East European Transport Initiative (CCE GTI), Card Payment Sweden, Gas Infrastructure Europe (GIE), European Community Shipowners' Associations (ECSA)
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	16/02/2022	ACEA
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	16/02/2022	Portland PR Europe Limited
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	16/02/2022	European Cyclists' Federation
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	16/02/2022	ChargeUp Europe
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	16/02/2022	Eurelectric
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	15/02/2022	European Sea Ports Organisation
KOUNTOURA Elena	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	15/02/2022	Bureau Européen des Unions de Consommateurs
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	09/02/2022	European Biodiesel Board Liquid Gas Europe NGVA Europe Confédération Générale des planteurs de Betterave Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre ePURE UPEI ACEA
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	09/02/2022	E.DSO, IONITY, Bauindustrie, HydrogenEurope, AirLiquid, ACI EUROPE
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	09/02/2022	Sustainable Mobility European Platform

ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	09/02/2022	Hydrogen Europe
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	08/02/2022	KVNR
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	08/02/2022	bp/Aral, vdv, Share Now, Groupe ADP, ASFINAG, Verband der Elektro- und Digitalindustrie e.V./ZVEI, CharIN
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	08/02/2022	Fraport und ADV, BusinessEurope, Iberdrola, Edison, NGVA, Lucid Motors
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	08/02/2022	Hydrogen Europe
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	04/02/2022	Permanent Representation of the Kingdom of the Netherlands to the EU
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	03/02/2022	Arbeitsgemeinschaft Zulieferindustrie (ARGEZ) Wirtschaftsverband Stahl- und Metallverarbeitung e.V. (WSM)
SOLÍS PÉREZ Susana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	02/02/2022	SEAT
PEKKARINEN Mauri	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	01/02/2022	The Natural & Bio Gas Vehicle Association
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	01/02/2022	KLM Royal Dutch Airlines
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	01/02/2022	TRATON, Wiener Stadtwerke, Leaseurope and Enterprise Rent-A-Car, Costa Group, BDI, UITP
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	01/02/2022	GRTgaz, Fastned, International DME Association, EASE, ASD Europe, Portugal Shipowners
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	01/02/2022	Volkswagen Aktiengesellschaft
SOLÍS PÉREZ Susana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	31/01/2022	IBERDROLA
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	31/01/2022	Ministry of Transport Land Baden-Württemberg
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	26/01/2022	Havenbedrijf Rotterdam NV
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	26/01/2022	Aena, UFE, Volvo, Avis, CLIA
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	26/01/2022	Bosch, Scania, Hansestadt Hamburg, avere, CEDEC, BDEW
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	26/01/2022	European Association of Automotive Suppliers (CLEPA)
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	26/01/2022	Sýmbio
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	19/01/2022	Brancheorganisatie Zeehavens
SOLÍS PÉREZ Susana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	19/01/2022	ChargeUp Europe
SOLÍS PÉREZ Susana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	19/01/2022	Volvo Group
GIESEKE Jens	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	19/01/2022	Griechischer Botschafter
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	19/01/2022	Permanent Representation of Slovenia to the EU
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	18/01/2022	CLIA Europe

SOLÍS PÉREZ Susana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	18/01/2022	European Association for Electromobility
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	14/01/2022	Royal Schiphol Group
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	13/01/2022	Havenbedrijf Antwerpen - Brugge NV van publiek recht
SOLÍS PÉREZ Susana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	12/01/2022	European Sea Ports Organisation
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	12/01/2022	Clean Air Task Force, Primagas/SHV Energie, Zürich 5 Coalition, Parking Energy, E.ON, Eaton, transdev, Liquidgas
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	12/01/2022	eurelectric, Shell, Payments Europe, Mastercard, visa, Fedex, Feport
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	12/01/2022	Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	11/01/2022	Verband kommunaler Unternehmen (VkU), Österreichische Bundesbahnen (ÖBB), Verbraucherzentrale Bundesverband (vzbv), eurocities, European Sea Ports Organisation (ESPO)
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	11/01/2022	Permanent Representation of Finland to the EU (Coreper I)
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	11/01/2022	Bundesverband der Deutschen Industrie e.V.
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	11/01/2022	Nationale Leitstelle Ladeinfrastruktur
ERTUG Ismail	Rapporteur(e)	TRAN	11/01/2022	ADAC, ePure, SmartEN, Initiative Deutsche Zahlungssysteme e.V., ubitricity
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	06/01/2022	KLM Royal Dutch Airlines
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	05/01/2022	Volvo AB
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	05/01/2022	KIC InnoEnergy SE
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	05/01/2022	IRU
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	05/01/2022	Scania AB (publ)
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	05/01/2022	Danish Shipping
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	05/01/2022	A4E
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	04/01/2022	Avere
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	04/01/2022	Honda Motor Europe
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	04/01/2022	BEUC
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	04/01/2022	Fastned BV
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	04/01/2022	Hydrogen Europe
SOLÍS PÉREZ	Rapporteur(e)	ENVI	14/12/2021	European Automobile Manufacturers' Association

Susana	fictif/fictive			
SOLÍS PÉREZ Susana	Rapporteur(e) fictif/fictive	ENVI	09/12/2021	Natural & bio Gas Vehicle Association
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	08/12/2021	UNIFE
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	07/12/2021	Siemens AG
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	07/12/2021	Neste Oyj
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	30/11/2021	ESPO
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	25/11/2021	Zurich 5 Coalitie
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	25/11/2021	Daimler
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	25/11/2021	Parking Energy
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	24/11/2021	Eurocities
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	24/11/2021	Tesla Motors Netherlands B.V.
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	24/11/2021	Eurelectric aisbl
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	24/11/2021	Transport and Environment (European Federation for Transport and Environment)
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	24/11/2021	Ballard Power Systems Europe A/S
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	23/11/2021	Clean Air Task Force, Inc.
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	19/11/2021	Stichting ElaadNL
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	19/11/2021	CHEVRON RENEWABLE ENERGY GROUP
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	19/11/2021	Airbus
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	16/11/2021	Copper Alliance
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	16/11/2021	EDSO
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	11/11/2021	ACEA
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	11/11/2021	ELECTRICITE DE FRANCE
NAGTEGAAL Caroline	Rapporteur(e) fictif/fictive	TRAN	08/11/2021	EFIP

Autres membres

Transparence		

Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
BILBAO BARANDICA Izaskun	13/07/2022	ASOCIACIÓN ESPAÑOLA DE FABRICANTES DE AUTOMÓVILES Y CAMIONES
FURORE Mario	25/04/2022	IVECO GROUP N.V.
DALUNDE Jakop G.	09/03/2022	Lucid Motors

Acte final	
Règlement 2023/1804 JO L 234 22.09.2023, p. 0001	Résumé

Actes délégués	
Référence	Sujet
2025/2661(DEA)	Examen d'un acte délégué
2025/2662(DEA)	Examen d'un acte délégué
2025/2659(DEA)	Examen d'un acte délégué

Déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

2021/0223(COD) - 14/07/2021 - Document de base législatif

OBJECTIF : fixer de nouveaux objectifs nationaux obligatoires pour le déploiement d'une infrastructure suffisante de carburants de substitution dans l'UE, pour les véhicules routiers, les navires et les aéronefs stationnaires.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : la directive 2014/94/UE relative au déploiement d'infrastructures pour carburants alternatifs établit un cadre de mesures communes pour le déploiement de ces infrastructures dans l'UE. Elle exige des États membres qu'ils mettent en place des cadres politiques nationaux afin d'établir des marchés pour les carburants alternatifs et qu'ils veillent à ce qu'un nombre approprié de points de recharge et de ravitaillement accessibles au public soit mis en place, notamment pour permettre la libre circulation transfrontalière de ces véhicules et navires sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Toutefois, le cadre politique actuel présente des lacunes.

En l'absence de méthodologie détaillée et contraignante permettant aux États membres de calculer des objectifs et d'adopter des mesures, leur niveau d'ambition dans la fixation des objectifs et les politiques de soutien en place varient considérablement. Il n'existe pas de réseau complet d'infrastructures pour les carburants de substitution dans l'UE.

Cette nouvelle initiative vise donc à garantir la disponibilité et la facilité d'utilisation d'un réseau dense et étendu d'infrastructures pour carburants de substitution dans toute l'UE. Tous les utilisateurs de véhicules fonctionnant avec des carburants de substitution (y compris les navires et les avions) doivent pouvoir se déplacer facilement dans l'UE, grâce à des infrastructures clés telles que les autoroutes, les ports et les aéroports.

Le pacte vert pour l'Europe a lancé une nouvelle stratégie de croissance qui vise à transformer l'UE en une société équitable et prospère, dotée d'une économie moderne, économe en ressources et compétitive. La «loi européenne sur le climat» a rendu juridiquement contraignant l'objectif de neutralité climatique de l'UE d'ici à 2050.

La Commission présente un ensemble complet de propositions interdépendantes dans le cadre du paquet «**Ajustement à l'objectif 55**» de sorte à permettre à l'Union de **réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport à 1990**. Ce paquet législatif est la composante la plus complète des efforts déployés pour mettre en œuvre le nouvel objectif climatique ambitieux de 2030 auquel tous les secteurs économiques et toutes les politiques devront contribuer.

CONTENU : la Commission propose de mettre en place un nouveau règlement abrogeant l'actuelle directive 2014/94/UE relative au **déploiement d'infrastructures pour carburants alternatifs**. Le nouveau règlement proposé:

- établit des dispositions pour le déploiement de certaines infrastructures de recharge et de ravitaillement pour les véhicules de transport routier légers et lourds, les navires et les aéronefs ;

- établit des dispositions pour que les États membres assurent une **couverture minimale de points de recharge accessibles au public** dédiés aux véhicules de transport routier légers et lourds sur leur territoire, y compris sur le réseau central et complet du RTE-T. Pour faire en sorte que les conducteurs puissent recharger ou ravitailler leurs véhicules sur un réseau fiable dans toute l'Europe, le règlement proposé exige des États membres qu'ils augmentent la capacité de recharge en fonction des ventes de voitures à émissions nulles, et qu'ils installent des points de recharge et de ravitaillement à intervalles réguliers sur les grands axes routiers : **tous les 60 kilomètres pour la recharge électrique et tous les 150 kilomètres pour le ravitaillement en hydrogène**;

- prévoit des dispositions supplémentaires pour garantir la convivialité des infrastructures de recharge. Cela comprend des dispositions sur les options de paiement, la transparence des prix et l'information des consommateurs, les pratiques non discriminatoires, la recharge intelligente et les règles de signalisation pour la fourniture d'électricité aux points de recharge;

- prévoit des dispositions supplémentaires pour garantir la convivialité des infrastructures de ravitaillement en hydrogène, notamment par des exigences minimales concernant les options de paiement, la transparence des prix et le choix contractuel;

- contient des dispositions permettant aux États membres d'assurer, jusqu'au 1er janvier 2025, une couverture minimale de points de ravitaillement en **gaz naturel liquéfi**é accessibles au public et destinés aux véhicules utilitaires lourds sur le réseau central et le réseau global du RTE-T;

- établit des dispositions pour que les États membres garantissent l'installation d'un approvisionnement minimal en **électricité à quai pour certains navires de mer** dans les ports maritimes et pour les bateaux de navigation intérieure;

- exige des États membres qu'ils garantissent un nombre approprié de points de ravitaillement en GNL dans les ports maritimes du RTE-T et qu'ils identifient les ports concernés par le biais de leurs cadres stratégiques nationaux;

- contient des dispositions minimales relatives à l'approvisionnement en électricité de tous les **aéronefs stationnaires dans les aéroports** du cœur du RTE-T et du réseau global ;

- reformule les dispositions relatives aux cadres stratégiques nationaux des États membres;

- définit les obligations en matière de rapports correspondant aux dispositions relatives aux cadres politiques nationaux et aux rapports nationaux sur l'état d'avancement pour les États membres;

- couvre les exigences en matière **d'information des utilisateurs** sous la forme d'étiquetage des carburants et les exigences en matière d'information sur la comparaison des prix des carburants.

Déploiement d’une infrastructure pour carburants alternatifs

2021/0223(COD) - 19/10/2022 - Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 485 votes pour, 65 contre et 80 abstentions, des **amendements** à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant le déploiement d'infrastructures pour carburants de substitution et abrogeant la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil.

La question a été renvoyée à la commission compétente pour négociations interinstitutionnelles.

Les principaux amendements adoptés en plénière portent sur les points suivants :

Objectifs contraignants pour les stations de recharge et de ravitaillement

Le règlement proposé fixe des objectifs nationaux minimaux pour le déploiement d'une infrastructure suffisante de carburants de substitution dans l'Union, pour **les véhicules routiers, les navires, les trains et les aéronefs stationnaires**. Les États membres devraient présenter leurs plans pour le déploiement de cette infrastructure **d'ici 2024**.

Objectifs pour les infrastructures de recharge électrique dédiées aux véhicules légers

Les États membres devraient veiller à ce que:

- des **stations de recharge** ouvertes au public i) soient déployées sur leur territoire et réparties de manière équilibrée pour soutenir les déplacements multimodaux; ii) soient déployées en nombre suffisant **sur la voie publique dans les zones résidentielles** où les véhicules stationnent généralement pendant de longues périodes;

- des stations de recharge ouvertes au public en nombre suffisant permettent d’effectuer des recharges intelligentes et bidirectionnelles;

- le raccordement au réseau et la capacité du réseau soient fournis.

Les États membres devraient veiller au déploiement d’objectifs de **puissance minimale des infrastructures de recharge** au niveau national suffisante pour: i) 3% du parc total de véhicules utilitaires légers au 31 décembre 2027; ii) 5% du parc total de véhicules utilitaires légers au 31 décembre 2030.

Selon le texte amendé, les bassins de recharge électrique pour les voitures devraient être déployés **au moins tous les 60 km le long des routes principales de l'UE d'ici 2026**. À la suite d'une demande motivée d'un État membre, la Commission pourrait accorder une **dérogation** à l'exigence de distance maximale pour les routes RTE-T dont le trafic journalier annuel moyen total est inférieur à 1500 véhicules légers, à condition que l'infrastructure ne puisse être justifiée en termes de coûts-avantages socio-économiques. Lorsqu'une telle dérogation est accordée, les États membres pourraient autoriser une distance maximale plus élevée, **jusqu'à 100 km**, entre les points de recharge.

Dans les zones et **régions à forte densité de population** où il n'y a pas suffisamment de places de stationnement hors voirie et où le nombre de véhicules électriques légers immatriculés est élevé, les États membres devraient veiller à ce que le nombre de stations de recharge accessibles au public soit augmenté en conséquence afin de fournir l'infrastructure nécessaire et de soutenir le développement du marché.

La Commission devrait examiner la nécessité d'inclure des exigences relatives aux infrastructures de recharge destinées aux **vélos à assistance électrique** et aux véhicules de la catégorie L, tels que les vélos électriques à batterie et les cyclomoteurs électriques, et en particulier la possibilité d' équiper les infrastructures de recharge d'une prise de courant domestique permettant de recharger facilement ces véhicules.

Objectifs pour les infrastructures de recharge électrique dédiées aux véhicules lourds

Pour **les camions et les bus**, les mêmes exigences s'appliqueraient d'ici à 2026, mais uniquement sur le réseau principal RTE-T avec des stations de recharge fournissant une puissance de sortie d'au moins 100 kW. Les députés souhaitent également que les stations de recharge pour camions dans un lieu de stationnement sûr et sécurisé soient déployées plus rapidement : **deux stations de recharge à partir de 2028** (au lieu d'une à partir de 2031 comme le propose la Commission) et **quatre** stations de recharge au plus tard le 31 décembre 2030.

Dans tous les cas, certaines exemptions de déploiement s'appliqueraient aux régions ultrapériphériques, aux îles et aux routes à très faible trafic.

Objectifs pour l'infrastructure de ravitaillement en hydrogène des véhicules routiers

Le texte amendé suggère d'installer davantage de stations de ravitaillement en hydrogène le long des routes principales de l'UE par rapport à la proposition de la Commission (**tous les 100 km** contre tous les 150 km) et de le faire plus rapidement (**d'ici 2028** contre 2031).

Objectifs en matière d'infrastructures pour les lignes ferroviaires

Le texte souligne la nécessité urgente de poursuivre le déploiement de l'infrastructure pour carburants alternatifs dans le secteur ferroviaire afin d' assurer l'abandon des trains fonctionnant aux combustibles fossiles. Lorsque l'électrification directe des lignes ferroviaires n'est pas possible, les États membres devraient veiller à la mise en place d'un nombre approprié de stations de recharge pour les trains à batterie, et de stations de ravitaillement en hydrogène pour les trains.

Transport maritime

Selon les députés, les États membres doivent veiller à ce qu'un nombre approprié de points de ravitaillement en GNL, ammoniac et hydrogène soit mis en place dans les ports maritimes du cœur du RTE-T d'ici le **1er janvier 2025**.

Recharge facilitée et entretien

Des dispositions harmonisées doivent garantir l'accessibilité requise aux stations de recharge et de ravitaillement. Les utilisateurs de véhicules à carburant alternatif devraient pouvoir payer facilement. **Le prix devrait être affiché par kWh ou par kg, être abordable, comparable et accessible** à toutes les marques de véhicules. En outre, si possible, des dispositifs connectés à l'internet permettant, par exemple, de générer et d'utiliser spécifiquement un code QR pour l'opération de paiement, pourraient être fournis.

Les exploitants de points de recharge accessibles au public devraient veiller à ce que les stations de recharge fonctionnent correctement pendant toute leur durée de vie commerciale. Un **entretien régulier et des réparations** devraient être effectués dès qu'un dysfonctionnement est détecté.

Une signalisation devrait également être déployée à une distance appropriée sur le réseau routier RTE-T menant aux aires de stationnement et de repos où ces infrastructures de carburants alternatifs sont installées.

Les députés ont également demandé la mise en place, d'ici 2027, d'un **point d'accès européen aux données sur les carburants alternatifs**, afin de fournir des informations sur la disponibilité, les temps d'attente et les prix dans les différentes stations.

Déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

2021/0223(COD) - 04/10/2022 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des transports et du tourisme a adopté le rapport d'Ismail ERTUG (S&D, DE) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant le déploiement d'infrastructures pour carburants de substitution et abrogeant la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil.

La commission parlementaire a recommandé que la position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

Objectifs contraignants pour les stations de recharge et de ravitaillement

Le règlement proposé fixe des objectifs nationaux minimaux pour le déploiement d'une infrastructure suffisante de carburants de substitution dans l'Union, pour **les véhicules routiers, les navires, les trains et les aéronefs stationnaires**. Il établit des spécifications techniques communes et des

exigences en matière d'information des utilisateurs, de fourniture de données et de paiement pour les infrastructures de carburants de substitution. Les États membres devraient présenter leurs plans pour le déploiement de cette infrastructure **d'ici 2024**.

Objectifs pour les infrastructures de recharge électrique dédiées aux véhicules légers

Selon le texte modifié, les bassins de recharge électrique pour les voitures devraient être déployés **au moins tous les 60 km le long des routes principales de l'UE d'ici 2026**. À la suite d'une demande motivée d'un État membre, la Commission pourrait accorder une **dérogation** à l'exigence de distance maximale pour les routes RTE-T dont le trafic journalier annuel moyen total est inférieur à 1500 véhicules légers, à condition que l'infrastructure ne puisse être justifiée en termes de coûts-avantages socio-économiques. Lorsqu'une telle dérogation est accordée, les États membres pourraient autoriser une distance maximale plus élevée, **jusqu'à 100 km**, entre les points de recharge.

Dans les zones et **régions à forte densité de population** où il n'y a pas suffisamment de places de stationnement hors voirie et où le nombre de véhicules électriques légers immatriculés est élevé, les États membres devraient veiller à ce que le nombre de stations de recharge accessibles au public soit augmenté en conséquence afin de fournir l'infrastructure nécessaire et de soutenir le développement du marché.

Les États membres devraient veiller à ce que tous les bassins de recharge accessibles au public le long du réseau global du RTE-T qui permettent la **circulation des cyclistes** soient équipés d'une prise électrique domestique permettant la recharge des cycles à assistance électrique.

Le rapport indique qu'en cas d'adoption rapide des véhicules électriques sur le marché au cours d'une période de référence donnée, les États membres devraient raccourcir les délais spécifiés en conséquence et augmenter les objectifs pour les bassins de recharge en conséquence.

Objectifs pour les infrastructures de recharge électrique dédiées aux véhicules lourds

Pour **les camions et les bus**, les mêmes exigences s'appliqueraient d'ici à 2026, mais uniquement sur le réseau principal RTE-T. Les députés souhaitent également que les stations de recharge pour camions dans un lieu de stationnement sûr et sécurisé soient déployées plus rapidement : **deux stations de recharge à partir de 2028** au lieu d'une à partir de 2031 comme le propose la Commission. Dans tous les cas, certaines exemptions de déploiement s'appliqueraient aux régions ultrapériphériques, aux îles et aux routes à très faible trafic.

Objectifs pour l'infrastructure de ravitaillement en hydrogène des véhicules routiers

Le texte modifié suggère d'installer davantage de stations de ravitaillement en hydrogène le long des routes principales de l'UE par rapport à la proposition de la Commission (tous les 100 km contre tous les 150 km) et de le faire plus rapidement (d'ici 2028 contre 2031).

Recharge et entretien simples

Des dispositions harmonisées doivent garantir l'accessibilité requise aux stations de recharge et de ravitaillement. Les utilisateurs de véhicules à carburant alternatif devraient pouvoir payer facilement. **Le prix devrait être affiché par kWh ou par kg, être abordable, comparable et accessible** à toutes les marques de véhicules. En outre, si possible, des dispositifs utilisant une connexion internet avec lesquels, par exemple, un code de réponse rapide peut être spécifiquement généré et utilisé pour la transaction de paiement pourraient être fournis.

Les exploitants de points de recharge accessibles au public devraient veiller à ce que les stations de recharge fonctionnent correctement pendant toute leur durée de vie commerciale. Un **entretien régulier et des réparations** devraient être effectués dès qu'un dysfonctionnement est détecté.

Une signalisation devrait également être déployée à une distance appropriée sur le réseau routier RTE-T menant aux aires de stationnement et de repos où ces infrastructures de carburants alternatifs sont installées.

Les députés ont également demandé la mise en place, d'ici 2027, d'un **point d'accès européen aux données sur les carburants alternatifs**, afin de fournir des informations sur la disponibilité, les temps d'attente et les prix dans les différentes stations.

Transport maritime

Selon les députés, les États membres doivent veiller à ce qu'un nombre approprié de points de ravitaillement en GNL, ammoniac et hydrogène soit mis en place dans les ports maritimes du cœur du RTE-T d'ici le **1er janvier 2025**.

Déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

2021/0223(COD) - 22/09/2023 - Acte final

OBJECTIF : déployer suffisamment d'infrastructures pour carburants alternatifs dans l'Union, en particulier pour les véhicules routiers, les trains, les navires et les aéronefs en stationnement.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE.

CONTENU : le règlement fixe des **objectifs nationaux contraignants** menant à l'accroissement du nombre de stations de recharge et de ravitaillement en Europe, ce qui permettra au secteur des transports de réduire considérablement son empreinte carbone.

Principaux objectifs de déploiement pour 2025 et 2030

Le règlement prévoit des objectifs de déploiement spécifiques qui devront être atteints en 2025 ou 2030, notamment:

- des bornes de recharge électrique d'une puissance d'au moins 400 kW pour les **voitures** devront être déployées au moins **tous les 60 km** sur le réseau central du réseau européen de transport (RTE-T) d'ici le 31 décembre 2025. La puissance devra passer à 600 kW d'ici le 31 décembre 2027. Au plus tard le 31 décembre 2027, sur au moins 50% de la longueur du réseau routier global du RTE-T, chaque parc de recharge devra fournir une puissance de sortie d'au moins 300 kW et comprendre au moins un point de recharge d'une puissance de sortie individuelle d'au moins 150 kW;

- au plus tard le 31 décembre 2025, au moins le long de 15% de la longueur du réseau routier du RTE-T, des parcs de recharge pour **véhicules utilitaires lourds électriques** devront être déployés dans chaque sens de circulation; chaque parc devra fournir une puissance de sortie d'au moins 1400 kW et comprendre au minimum un point de recharge d'une puissance minimale de 350 kW;

- au plus tard le 31 décembre 2030, des stations de recharge pour véhicules utilitaires lourds électriques d'une puissance minimale de 350 kW devront être déployées **tous les 60 km le long du réseau central du RTE-T et tous les 100 km sur le réseau global** plus vaste du RTE-T;

- au plus tard le 31 décembre 2027, chaque aire de stationnement sûre et sécurisée devra être équipée d'au moins **deux stations de recharge** réservées aux véhicules utilitaires lourds électriques (quatre stations de recharge au plus tard le 31 décembre 2030) et fournissant une puissance de sortie individuelle d'au moins 100 kW;

- des **stations de ravitaillement en hydrogène** pour voitures et camions devront être déployées à partir de 2030 dans tous les nœuds urbains et tous les 200 km le long du réseau central RTE-T;

- les **ports maritimes** accueillant un nombre minimal de grands bateaux à passagers, ou de porte-conteneurs, devront fournir de l'électricité à quai à ces bateaux d'ici 2030;

- les **aéroports** devront fournir de l'électricité aux aéronefs en stationnement à toutes les portes d'embarquement d'ici 2025 et à tous les postes de stationnement au large d'ici 2030.

Infrastructures de recharge

Les utilisateurs de véhicules à carburant alternatif devront pouvoir **payer facilement** aux points de recharge (avec des cartes de paiement ou des dispositifs sans contact et sans avoir besoin d'un abonnement). Les prix de ces carburants devront être affichés par kWh, par minute ou par session.

Des **informations** pertinentes, cohérentes et claires devront mises à disposition en ce qui concerne les véhicules à moteur mis sur le marché qui peuvent être rechargés ou ravitaillés régulièrement.

Les exploitants de points de recharge ou de ravitaillement devront fournir aux consommateurs, par voie électronique, des informations complètes sur la disponibilité, le temps d'attente ou les prix dans les différentes stations. Le règlement prévoit la mise en place, d'ici 2027, d'un **point d'accès européen** aux données sur les carburants alternatifs.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 12.10.2023.

APPLICATION : à partir du 13.4.2024.

Déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

2021/0223(COD) - 11/07/2023 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 514 voix pour, 52 contre et 74 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil.

Le règlement fixe des **objectifs nationaux contraignants** menant au déploiement de suffisamment d'infrastructures pour carburants alternatifs dans l' Union, pour les véhicules routiers, les trains, les navires et les aéronefs en stationnement. Il établit des spécifications techniques communes et des exigences en matière d'information des utilisateurs, de fourniture des données et de paiement applicables aux infrastructures pour carburants alternatifs.

La position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition de la Commission comme suit:

Objectifs pour les infrastructures de recharge électrique réservées aux véhicules légers électriques

Les États membres devront veiller à ce que, sur leur territoire, des **stations de recharge** pour véhicules légers électriques ouvertes au public soient déployées de manière proportionnelle à l'adoption de véhicules légers électriques et fournissent une puissance de sortie suffisante pour ces véhicules.

À cette fin, les États membres devront veiller à ce que, à la fin de chaque année, les objectifs suivants en matière de puissance de sortie soient atteints de manière cumulative: a) pour chaque véhicule léger électrique à batterie immatriculé sur leur territoire, une puissance de sortie totale d'au moins **1,3 kW** soit fournie par des stations de recharge ouvertes au public; et b) pour chaque véhicule léger électrique hybride rechargeable immatriculé sur leur territoire, une puissance de sortie totale d'au moins **0,80 kW** soit fournie par des stations de recharge ouvertes au public.

En vertu du texte amendé, des bornes de recharge électrique d'une puissance d'au moins **400 kW** pour les voitures devront être déployées au moins **tous les 60 km** sur le réseau central du RTE-T d'ici le 31 décembre 2025. La puissance devra passer à **600 kW d'ici le 31 décembre 2027**. Au plus tard le 31 décembre 2027, sur au moins 50% de la longueur du réseau routier global du RTE-T, chaque parc de recharge devra fournir une puissance de sortie d'au moins 300 kW et comprendre au moins un point de recharge d'une puissance de sortie individuelle d'au moins 150 kW.

Objectifs pour les infrastructures de recharge électrique réservées aux véhicules utilitaires lourds électriques

Pour les camions et les bus, des parcs de recharge devront être disponibles **tous les 120 km**. Ces parcs devront être installés au moins le long de 15% de la longueur du réseau routier du RTE-T d'ici le 31 décembre 2025 avec une puissance de sortie d'au moins 1400 kW. Ils devront être installés sur 50% des grands axes routiers de l'UE d'ici 2028, avec une puissance de **1400 kW** le long du réseau routier central du RTE-T et de **2800 kW** le long du réseau routier global du RTE-T.

Au plus tard le 31 décembre 2030, le long du réseau routier central du RTE-T, chaque parc de recharge devra fournir une puissance de sortie d'au moins 3600 kW et comprendre au minimum deux points de recharge d'une puissance de sortie individuelle d'au moins 350 kW. Le long du réseau routier global du RTE-T, chaque parc de recharge devra fournir une puissance de sortie d'au moins 1500 kW et comprendre au minimum un point de recharge d'une puissance de sortie individuelle d'au moins 350 kW.

Au plus tard le 31 décembre 2027, chaque aire de stationnement sûre et sécurisée devra être équipée d'au moins **deux stations de recharge** ouvertes au public (quatre stations de recharge au plus tard le 31 décembre 2030) et fournissant une puissance de sortie individuelle d'au moins 100 kW.

Objectifs pour les infrastructures de ravitaillement en hydrogène des véhicules routiers

Les États membres devront s'assurer que des stations de ravitaillement en hydrogène seront déployées **au moins tous les 200 km** le long du réseau central du RTE-T d'ici 2031. Les États membres pourront réduire de 50% au maximum la capacité d'une station de ravitaillement en hydrogène ouverte au public le long des routes du réseau central du RTE-T dont le trafic journalier moyen annuel total est inférieur à 2000 véhicules utilitaires lourds et sur lesquelles le déploiement de l'infrastructure ne se justifie pas quant aux coûts-avantages socio-économiques.

Des dérogations sont prévues pour les régions ultrapériphériques de l'Union et pour les îles.

Infrastructures de recharge

Les utilisateurs de véhicules à carburant alternatif devront pouvoir **payer facilement aux points de recharge** (avec des cartes de paiement ou des dispositifs sans contact et sans avoir besoin d'un abonnement). Les prix de ces carburants devront être affichés par kWh, par kg ou par minute/session.

Infrastructures destinées au méthane liquéfié pour les véhicules de transport routier

Jusqu'au 31 décembre 2024, les États membres devront veiller à ce qu'un nombre approprié de points de ravitaillement en méthane liquéfié ouverts au public soient déployés, au moins tout au long du réseau central du RTE-T, afin de permettre aux véhicules utilitaires lourds utilisant du méthane liquéfié de circuler dans toute l'Union, lorsqu'il existe une demande, à moins que les coûts que cela entraîne soient disproportionnés par rapport aux avantages, y compris les avantages pour l'environnement.

Objectifs pour l'alimentation électrique à quai dans les ports maritimes

La fixation d'objectifs contraignants pour le déploiement devrait garantir au secteur une alimentation électrique à quai suffisante pour les navires amarrés à quai dans les ports maritimes du réseau central du RTE-T et dans les ports maritimes du réseau global du RTE-T. Par conséquent, des objectifs clairs pour le déploiement d'infrastructures électriques à quai dans les ports du RTE-T sont fixés. Étant donné que les modèles de gouvernance des ports diffèrent entre les États membres, ces derniers devraient pouvoir décider de la meilleure manière pour eux de déployer des infrastructures dans leurs ports et dans les différents terminaux en fonction de leurs besoins afin d'atteindre ces objectifs.

Objectifs pour la fourniture d'électricité aux aéronefs en stationnement

Les États membres devront veiller à ce que, dans tous les aéroports du réseau central du RTE-T et du réseau global du RTE-T, la fourniture d' électricité aux aéronefs en stationnement soit assurée au plus tard le 31 décembre 2029, à tous les postes de stationnement au large utilisés pour les opérations de transport aérien commercial d'embarquement ou de débarquement de passagers ou de chargement ou de déchargement de marchandises.

Information des utilisateurs

Des informations claires devront être mises à disposition en ce qui concerne les véhicules mis sur le marché qui peuvent être rechargés ou ravitaillés régulièrement. Ces informations seront mises à disposition: a) dans les manuels d'utilisation des véhicules à moteur et sur les véhicules à moteur, par les fabricants; b) aux points de recharge et de ravitaillement, par les exploitants des points de recharge et de ravitaillement et c) chez les concessionnaires automobiles, par les distributeurs.

Le texte amendé prévoit également la mise en place, d'ici 2027, d'un **point d'accès européen** aux données sur les carburants alternatifs, afin de fournir des informations sur la disponibilité, les temps d'attente et les prix dans les différentes stations.